Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2024

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation et les conditions dans lesquelles elle a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres pour l'exercice 2024.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions d'exercice

Au cours de l'année 2024, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par H2O AM Europe ont dépassé 500 000 euros TTC.

H2O AM Europe n'a pas eu recours à des accord des commissions partagées avec les intermédiaires de marché tels que définis par l'article 319-17 et 321-121 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion ayant pris en charge les services de recherche.

La clé de répartition des frais d'intermédiation au cours de l'exercice 2024 s'établit comme suit :

- les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision (ou services de recherche) sont intervenus pour 0% du volume total des frais payés aux intermédiaires par les fonds.

- les frais d'intermédiation relatifs au service d'exécution d'ordres sont intervenus pour 100% du volume total des frais payés aux Intermédiaires.

Par ailleurs, H2O AM Europe a mis en place une procédure de sélection des intermédiaires « Best Execution and Best Selection Policy ». La liste des intermédiaires sélectionnés suivant des critères pertinents et objectifs est revue de façon régulière par le Comité Broker qui comprend des représentants des départements en charge de la gestion, du middle office, des risques ainsi que de la conformité.

Gestion des conflits d'intérêt

H2O AM Europe a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2024, H2O AM Europe n'a détecté de nouvelle situation de conflit d'intérêts dans le cadre du choix d'un de ses prestataires d'intermédiation.